

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1815

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

« Le Gouvernement remet au Parlement avant le 1^{er} janvier 2020 un rapport sur l'entrepreneuriat féminin en France et la possibilité de mettre en œuvre des actions au niveau national visant à accompagner les femmes créatrices d'entreprises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'entrepreneuriat féminin, en France, peine à progresser. Si la France est l'un des pays d'Europe qui compte le plus de femmes qui travaillent avec 48% de la population active totale, celles-ci restent néanmoins largement minoritaires quand il s'agit de créer leur propre entreprise puisqu'elles ne représentent que 30% de la création d'entreprise en France alors même que l'entrepreneuriat féminin est un puissant levier de croissance et de compétitivité.

Pourtant, selon l'OCDE, grâce à la parité dans le travail et l'entrepreneuriat, la croissance en France pourrait progresser de 9.4% en 20 ans. De plus, 69% des femmes pensent que la création d'entreprise est plus épanouissante que le salariat.

Par le biais de cet amendement, il est proposé de faire un état des lieux sur entrepreneuriat féminin en France et de proposer des orientations pour encourager son développement.